

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020
N°58/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE CINQ OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : PROCACCI T. à SANCHEZ D., RIOU M. à GRENIER J.M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Laëtitia CHAUMONT est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RESSOURCES HUMAINES : ENCAISSEMENT DE CHEQUE SUR DOSSIER
DE VALIDATION DE SERVICES**

Monsieur le Maire informe qu'un agent actuellement en disponibilité pour convenances personnelles avait demandé la validation de ses services de non titulaire auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales (CNRACL).

Cette opération consiste en un transfert des points du régime de retraite Ircantec (contractuels) vers le régime de retraite CNRACL (fonctionnaires à compter de 28 heures hebdomadaires).

La part salariale (retenues rétroactives) due par l'agent s'élève à 132. 47 €. Cet agent ne disposant pas de revenu du fait de sa position d'inactivité actuelle, la collectivité procédera au paiement de cette somme contre remboursement émis par l'agent par chèque Banque Populaire n° 0000101 en date du 30/08/2020 et libellé à l'ordre du Trésor Public.

- Le paiement par la collectivité s'opérera sur le compte 6411 – personnel titulaire
- La recette interviendra sur le compte 708788 – autres remboursements divers

Ces opérations seront traitées dans le train de paye du mois d'octobre 2020.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ACCEPTE le remboursement de 132. 47 € reçu au titre de la part salariale de l'opération de validation de services de non titulaire auprès de la CNRACL.

ACCEPTE le reversement de cette somme par la collectivité à la CNRACL.

AUTORISE le Maire à signer les actes relatifs à ces opérations.

Envoyé en préfecture le 13/10/2020

Reçu en préfecture le 13/10/2020

Affiché le 15/10/2020 SLOW

ID : 038-213800717-20201006-D201005_58-DE

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 06 octobre 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

